



## Rejet de demande de retraite

Par **lepeux**, le 17/12/2018 à 13:29

Bonjour,

Est il normal que sans concertation et sous prétexte que je n'ai pas tous mes trimestres (161 au lieu de 166) et que je sois au chômage que la carsat rejette ma demande en s'appuyant sur la convention Assedic qui préserve le maintien de l'allocation jusqu'au taux plein. Pour moi dans 15 mois (1/04/2020)

Je touche l'ASS soit 500 € alors que ma retraite avec décote m'octroierait 2 000 € (complémentaires comprises), j'ai l'impression d'être devant un abus de pouvoir. Je signale que j'ai 63 ans et que cette demande était pour un départ le 1er janvier 2019. Je pense que je suis dans mon droit l'âge légale étant 62 ans.

C'est de l'incitation à l'assistanat et au maintien de ma précarité. Je ne suis pas idiot lors de mon dépôt de dossier je savais ce que je faisais

J'ai déposé un recours mais je me demande si une plainte pour abus de pouvoirs serait recevable.

Merci

Par **morobar**, le 17/12/2018 à 15:57

Bonjour,

Il y a une contradiction importante dans votre exposé.

En effet la CARSAT indique différer le dossier parce que Pole-emploi assure le maintien des ARE à taux plein.

Or l'ASS est un secours et non une allocation de chômage, en outre pas à taux plein.

Ceci dit vous avez à mon sens le droit de liquider votre pension de retraite dès l'anniversaire

de vos 62 ans.

Vous avez effectué un recours auprès de la CRA, mais le dépôt de plainte implique une qualification pénale qui n'existe pas dans la situation exposée.

Par **Visiteur**, le **17/12/2018** à **20:53**

Bonjour

Je rejoins cette réponse.

S'il manque des trimestres, vous n'aurez pas votre retraite pleine mais elle est accessible.

Vous pouvez aussi solliciter le médiateur de la CARSAT.

Par **lepeux**, le **17/12/2018** à **21:09**

Avant il faut que j'attende une réponse du CRA que j'ai sollicité ou attendre un mois si pas de réponse